

Plan de redressement de la commune de Baillif

Intervention de Monsieur Jacques Billant, préfet de la région Guadeloupe

le jeudi 10 septembre 2015

Je commencerai mon propos introductif en vous faisant part de la volonté qui a été la mienne d'être présent aujourd'hui à Baillif, aux côtés de Madame le maire afin d'évoquer, avec l'ensemble des partenaires concernés et en présence des associations et de la population, les actions à mettre en œuvre pour apporter des solutions pérennes à la dégradation des comptes de la commune.

Vous avez souhaité la transparence vis-à-vis de la situation financière de la commune, je vous en félicite et vous en remercie.

Les services de l'Etat travaillent très étroitement depuis plusieurs mois avec les élus et les fonctionnaires de la commune afin d'identifier et de mettre en application des mesures permettant un retour à l'équilibre des comptes à l'horizon 2020.

Comme cela vous a été expliqué ce matin, la situation financière de la commune s'est nettement dégradée à la fin de l'année 2013.

La démarche engagée depuis le début de l'année témoigne très fortement de la volonté de l'Etat et de l'équipe municipale actuelle d'assumer pleinement leur responsabilité vis-à-vis en premier lieu des habitantes et des habitants de la commune.

Pour Baillif, et c'est également le cas pour 24 des 32 communes de la Guadeloupe, l'obligation de se mettre en mouvement afin de préserver l'avenir de nos concitoyens s'impose.

Je suis intimement convaincu, qu'en cette période difficile, chacun peut, de la place qu'il occupe, comprendre la situation et agir pour relever les nombreux défis résultant d'une économie en crise.

Cette obligation d’agir est certainement plus forte en Guadeloupe , l’insularité constituant à certains égards une difficulté supplémentaire.

Vous connaissez toutes et tous les décisions prises par le gouvernement pour réduire les dépenses de l’Etat avec l’objectif prioritaire de relancer l’économie. Cela se traduit par une baisse des dotations et cette réduction implique pour les communes une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement .

Je ne reviendrai pas de façon détaillée sur les présentations qui vous ont été faites des comptes de la commune et des mesures prévues par le plan de redressement, mais je souhaite vous communiquer quelques éléments qui vous permettront de mieux appréhender la situation financière des communes de la Guadeloupe :

- 24 des 32 communes de l’île présentent une situation financière préoccupante , contre 11 en 2013 ; on note donc une dégradation qui nécessite une mobilisation accrue de tous les partenaires.

Concrètement, cela signifie que ces communes dont Baillif n’arrivent pas à dégager sur la section de fonctionnement un excédent leur permettant de couvrir le remboursement de la dette.

Or une commune, dont le budget est en équilibre, doit pouvoir dégager un excédent de sa section de fonctionnement qui finance à la fois le remboursement en capital des annuités d’emprunt et une partie de ses investissements.

Si ce ratio n’est pas respecté, ce qui est le cas pour les deux tiers des communes en Guadeloupe, la collectivité dispose de marges de manœuvre très réduites pour développer l’activité économique sur son territoire et assurer des services de qualité à ses administrés.

Cet état des lieux n’est pas une fatalité : je suis fermement persuadé qu’une action collective pertinente peut, si elle s’inscrit dans la durée, recréer les conditions propices à un développement des activités économiques et touristiques, sources de revenus pour la Guadeloupe et ses communes.

Les solutions ont été identifiées pour Baillif. Elles sont communes aux autres collectivités en difficulté. Elles supposent des efforts conséquents : une hausse de la fiscalité et un élargissement des bases d’imposition, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et une pause dans les investissements réalisés par la commune.

Ces efforts s'imposent aussi aux associations et aux habitants de la commune : c'est la condition du maintien de services publics de qualité dans la durée.

A cet égard, la gestion des ressources humaines de la collectivité constitue un levier important à la fois pour ses implications financières mais aussi pour l'efficacité de l'action communale. Dans un environnement de plus en plus complexe, la commune doit se doter des compétences indispensables à la mise en œuvre des politiques qu'elle entend conduire, notamment en ingénierie financière et administrative.

La mutualisation des moyens peut être également utilement recherchée. La commune de Baillif ne peut pas réussir seule ; le soutien de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes lui est indispensable.

L'intercommunalité est de plus en plus l'échelon pertinent pour l'exercice des compétences dévolues aux collectivités territoriales. Je citerai, à titre d'exemple, la rationalisation à mettre en œuvre dans le domaine de la santé ; est-il utile pour une commune de maintenir ses services de santé alors que sont présents sur son territoire ceux du département et que la commune est installée à proximité un hôpital public ?

Je ne vous ai pas seulement écouté, Madame le Maire. J'ai entendu vos demandes. Elles sont claires nettes et précises et reflètent bien le volontarisme qui vous caractérise.

L'Etat sera donc présent à vos côtés, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour poursuivre le travail engagé, notamment en veillant chaque année au maintien de vos dotations : la dotation générale de fonctionnement et la dotation d'équipement des territoires ruraux, et en appuyant le moment venu l'inscription de Baillif dans un plan Cocarde.

Je tiens à remercier très sincèrement les services qui ont pris une part très active dans l'élaboration du plan de redressement de la commune, notamment ceux de la DRFIP.

J'ai donné ordre à tous les services de l'Etat d'accompagner la commune dans ses projets et mobiliser les financements disponibles.

Sans être exhaustif, je mentionnerai le plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable validé le 1^{er} septembre dernier qui prévoit la réhabilitation de l'usine de traitement de Montval.

Ce sont près d'1,3 millions d'euros qui ont été versés à la commune au titre des subventions d'investissements entre 2007 et aujourd'hui pour l'eau et l'assainissement et la réfection des voiries communales. L'Etat a aussi accompagné la commune dans ses projets d'équipement en lui accordant près de 450 000€ de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux entre 2011 et 2015

Mes remerciements s'adressent aussi à ceux qui avec l'Etat se mobilisent pour aider la commune : le Département, la Région, la caisse générale de sécurité sociale.

Je souhaite donc aujourd'hui vous délivrer un message d'espoir .

Je connais les atouts et les compétences de la Guadeloupe.

Ensemble, nous pouvons réussir, je dirais plutôt nous réussirons. Je vous assure pour ma part du total soutien de l'Etat et du maintien du partenariat instauré avec la commune depuis le début de l'année. Je m'y engage, parce que la municipalité a décidé d'efforts importants pour le redressement des finances communales et qu'au delà de l'accompagnement traditionnel d'une collectivité par L'Etat, il s'agit bien ici de soutenir Baillif dans ses efforts.

La relation de confiance établie sur la base de la transparence et de la sincérité permettra, j'en ai la certitude, de rétablir la situation financière de la commune et de vous offrir, Mesdames et Messieurs, des conditions de vie satisfaisantes à Baillif, c'est tout le sens de l'action que nous vous avons présentée ce matin.